



Problème location sans bail et conditions de vie

Par **Polyura**, le **01/08/2011** à **19:57**

Bonjour,rrnrnJe loue depuis 3mois une chambre dans une maison en banlieue parisienne, nous sommes 3 locataires. Je n'ai jamais eu de bail et je règle mon loyer par chèque. Au fur et à mesure, les conditions se sont détériorée : une des locataires est devenue folle et impose dans la maison des conditions de vie proches de l'insupportables (poubelles vidées quasi-quotidiennement dans la cuisine, feu régulier des biens appartenant à la propriétaire, eau coupée et j'en passe) de plus, il existe un conflit installé entre les deux autres locataires : agressions, violence... signalées aux autorités. Jusqu'à maintenant j'ai été relativement épargné par cela mais je me retrouve actuellement impacté directement. La propriétaire est bien entendu au courant de cela mais ne vivant plus ici (et même très loin)elle ne peut pas vraiment intervenir. rnrnJ'ai donc quitté le logement prématurément craignant pour ma sécurité et pour la sécurité de mes affaires. La propriétaire, peu scrupuleuse, me réclame alors le loyer du mois suivant pour ne pas avoir donné de préavis... rnrnQuels sont mes droits sans bail? Que dois-je faire ? rnrnJe tiens à signaler que je suis étudiant et que j'ai très peu de moyen. rnrnMerci beaucoup de votre aide.

Par **mimi493**, le **01/08/2011** à **20:32**

Qui dit loyer dit bail. Comme vous payiez votre loyer par chèque, il y a preuve de loyer donc de bail.